APERÇU DU FONDS

Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)

Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD – Série Conseillers

23 juillet 2026

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

À compter du 11 septembre 2026 ou vers cette date, GPTD éliminera la possibilité pour les courtiers de facturer aux clients des frais de vente initiaux à l'achat de parts de la Série Conseillers du fonds, et les parts de la Série Conseillers ne pourront être achetées qu'au moyen de l'option « sans frais d'acquisition ».

Bref aperçu

	ISC
Code du fonds	TDB2807
Date de création de la série	16 septembre 2025
Valeur totale du fonds au 31 mai 2026	38 773 643 $
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,51 %

Gestionnaire du fonds	Gestion de Placements TD Inc.
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements TD Inc.
Distributions	Vers la fin de chaque mois. Les distributions sont automatiquement réinvesties, sauf si l'option en espèces est sélectionnée.
Placement minimal	500 $ au départ; aucun placement subséquent minimal

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens échéant chacune en 2030, soit l'année de dissolution prévue du fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2030. Pour y arriver, le fonds peut, selon toute combinaison, investir dans des parts du FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD (le fonds sous-jacent); investir directement dans des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure; ou obtenir une exposition à de telles obligations en ayant recours à des instruments dérivés. De plus, le fonds peut investir dans des titres étrangers, ou être exposé à ceux-ci, dans une mesure qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 31 mai 2026. Ceux-ci changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mai 2026)

1.	TELUS Corporation remb. ant., 2,050 % 7 octobre 2030	7,2 %
2.	Bell Canada remb. ant., 2,500 % 14 mai 2030	7,0 %
3.	Société Financière Manuvie taux var. remb. ant., 2,818 % 13 mai 2035	6,9 %
4.	Verizon Communications Inc. remb. ant., 2,500 % 16 mai 2030	6,9 %
5.	Société en commandite Holding FPI Granite remb. ant., 2,378 % 18 decémbre 2030	6,8 %
6.	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix remb. ant., série N 2,981 % 4 mars 2030	6,8 %
7.	Brookfield Renewable Partners ULC remb. ant., 3,380 % 15 janvier 2030	6,6 %
8.	Enbridge Gas Inc. remb. ant., 2,900 % 1er avril 2030	6,2 %
9.	Pembina Pipeline Corporation remb. ant., série 15 3,310 % 1er février 2030	5,5 %
10.	Metropolitan Life Global Funding I 3,394 % 9 avril 2030	5,5 %
	Pourcentage total des dix principaux placements	65,4 %
	Nombre total de placements	29

Répartition des placements (31 mai 2026)

Répartition de l'actif

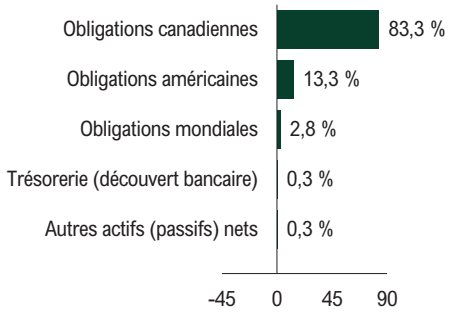

Répartition du portefeuille

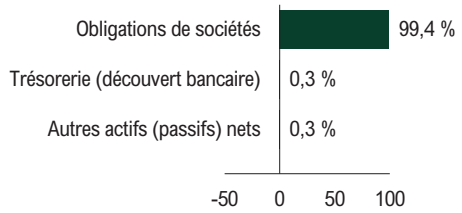

APERÇU DU FONDS

Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD – Série Conseillers

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de la Série Conseillers du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de Série Conseillers du fonds au cours des dernières années civiles. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles, car le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série Conseillers du fonds sur trois mois. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles, car le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 $ dans les parts de Série Conseillers du fonds. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles, car le fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement à moyen terme;
- cherchent à investir pendant une période qui cadre avec la date d'échéance cible du fonds en 2030;
- recherchent une source de revenu régulier;
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié;
- recherchent une exposition à des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure assorties d'une date d'échéance cible;
- peuvent tolérer de faibles variations de la valeur de leur placement.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le fonds et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du fonds dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais d'acquisition

Cette série est offerte uniquement selon le mode avec frais d'acquisition. À compter du 11 septembre 2026 ou vers cette date, les parts de cette série ne pourront être achetées qu'au moyen de l'option « sans frais d'acquisition ».

Mode de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars ($)	
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	De 0 % à 5 % du montant de l'achat	De 0 $ à 50 $ sur chaque tranche de 1 000 $ de l'achat.	• Vous et votre représentant décidez du taux. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant de l'achat et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2030 TD – Série Conseillers

2 Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,84 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 8,40 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit de la totalité des frais de gestion (qui comprennent les commissions de suivi) et de tous frais, coûts et rémunérations que le fonds engage qui ne sont pas payés par le gestionnaire. GPTD a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,51 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,33 %
Frais du fonds	**0,84 %**

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

GPTD verse la commission de suivi à la société de votre représentant. La commission est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

Mode de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars ($)
Mode avec frais d'acquisition (ISC)	de 0,00 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0,00 $ à 2,50 $ par année pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

3 Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Autres frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du coût d'achat de ces parts si vous les faites racheter ou les échangez contre des parts d'un autre fonds dans les 7 jours suivant l'achat. Ces frais sont versés au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de Placements TD Inc.
C.P. 100
66, rue Wellington Ouest
TD Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1G8

1-800-588-8054
tdadvisor@td.com
www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce de TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.